

# Prestations actuelles et problèmes d'après-guerre pour l'agriculture suisse

Autor(en): **Gmür, Fritz**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **36 (1944)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384390>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

36<sup>me</sup> année

Juillet 1944

N° 7

## Prestations actuelles et problèmes d'après-guerre pour l'agriculture suisse.

Par *Fritz Gmür*,

collaborateur de l'OGA pour les questions des salariés.

Notre situation alimentaire dans la cinquième année de guerre se détache avantageusement, dans une atmosphère plus calme, sur l'arrière-plan constitué par les souvenirs des années d'après-guerre 1918-1919: à ce moment-là, le ravitaillement en lait de nos grandes agglomérations était défectueux, le renchérissement accéléré constituait un « moyen de rationnement » opérant certes, mais combien lourd de conséquences et la réglementation de la consommation n'était pas satisfaisante au point de vue social. Comparé à celui des nombreux pays européens qui souffrent de la faim, le ravitaillement alimentaire de notre pays peut être considéré comme relativement favorable. Nous ne sommes pas seulement redevables de cette situation aux particuliers et aux autorités qui, en prévision de l'évolution possible des événements, ont sagement constitué des stocks importants, mais aussi à la ténacité des dirigeants de notre politique des importations et aux nombreuses mesures réglementant la production et la consommation des produits agricoles. N'oublions pas de rappeler que l'État a pu compter sur l'appui compréhensif des organisations et que nos paysans fournissent des efforts soutenus.

### I.

Plus la guerre dure, plus on constate que la production indigène constitue le fondement de notre alimentation nationale. Dans ce domaine, la législation sur les alcools et les céréales préparèrent la voie il y a une douzaine d'années déjà. Depuis longtemps, les agriculteurs cherchent à développer et à améliorer l'alimentation de notre peuple grâce aux produits indigènes: par l'application

judicieuse de méthodes progressistes et l'utilisation de moyens techniques, il fut possible, en un quart de siècle, d'augmenter la productivité par unité de surface de 10% pour les céréales panifiables, de 15% pour le lait et de 20 à 25% pour les pommes de terre. A ces progrès réalisés en temps de paix vint s'ajouter l'extension des cultures, introduite légalement à fin 1938. Le Plan Wahlen porta à 500,000 ha. le programme du Conseil fédéral qui prévoyait une superficie cultivée de 300,000 ha. Il devrait suffire à couvrir tous nos besoins en denrées alimentaires pour le cas où les importations cesseraient durant un laps de temps assez prolongé.

En cinq étapes, les cultures passèrent de 187,478 ha. avant la guerre à 352,229 ha. en 1943 (en 1919, la Suisse cultivait 209,000 hectares). L'année dernière, 127,600 forces de travail auxiliaires (dont le 41,2% fut recruté parmi les jeunes gens et les apprentis) fournirent plusieurs millions de journées de travail à l'agriculture. Afin de consolider les résultats obtenus jusqu'ici, on a introduit pour cette année une « pause constructive »; la superficie cultivée ne sera donc pas sensiblement augmentée (366,413 ha., y compris les défrichements). Quoi qu'il en soit, la mise en cultures des superficies manquantes est prévue, de même que l'extension des cultures relevant des entreprises industrielles; dans les régions qui étaient auparavant essentiellement constituées par des prairies, le 10% des champs ouverts devra être transformé en prairies artificielles.

Sur proposition de la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique (DEP), trois programmes extraordinaires d'améliorations foncières ont été élaborés jusqu'à ce jour. En quatre étapes, 50,000 ha. seront améliorés ou rendus cultivables. En outre, la Confédération a ouvert un crédit de 180 millions de francs en vue de réaliser la réunion de petits domaines s'étendant sur 70,000 ha. au total. Du 1<sup>er</sup> mai 1941 au 1<sup>er</sup> avril 1944, les subventions fédérales au programme extraordinaire d'améliorations se sont élevées à 134,5 millions de francs. Jusqu'à fin 1944, 35,000 ha. environ seront vraisemblablement améliorés et pourront désormais être compris dans la superficie totale des champs cultivés. Le programme de défrichement du Conseil fédéral comporte deux étapes et prévoit le chiffre définitif de 12,000 ha., c'est-à-dire 1% de la superficie forestière totale de la Suisse. Il est nécessaire de sacrifier quelques forêts en faveur de l'extension des cultures, car, depuis trente ans, le nombre des petites entreprises agricoles a diminué de 30,000 à 25,000. Les déboisements n'ont lieu qu'après un examen approfondi de la valeur des forêts locales, des propriétés du terrain au point de vue agricole et des répercussions qu'ils pourraient avoir sur le régime climatique; ils ne présentent donc aucun danger et ne modifieront guère les paysages de notre pays.

La volonté de notre paysannerie et la fertilité de notre sol nous ont permis d'enregistrer l'année dernière les résultats suivants:



La *pomme de terre*, produit de première importance pour lutter contre la famine, fut ensemencée sur une superficie de 87,750 ha. contre 45,819 ha. avant la guerre. La récolte passa ainsi de 80,180 wagons de 10 tonnes à 181,390 wagons. Il fut de la sorte possible de couvrir entièrement les besoins de la population et d'affecter une partie de la récolte à l'affouragement du bétail et à diverses utilisations industrielles. En outre, la moitié des quatre mille wagons ensilés furent obligatoirement mélangés au pain en mars et avril 1944. L'importance de cette riche récolte en pommes de terre est considérable; on pourra s'en convaincre en comparant notre situation avec celle de l'Allemagne, où la ration hebdomadaire de pommes de terre fut fixée à 2,5 kg. dès le 1<sup>er</sup> février 1944 (avec octroi simultané de 300 g. supplémentaires de pain noir) et où il fallut faire une véritable hécatombe de porcs.

La superficie des *cultures maraîchères* passa de 11,000 à 25,296 hectares et la production, qui était auparavant de 23,000 wagons, s'éleva à 45,000-60,000 wagons. En dépit d'un accroissement des cultures de légumes (10%), la production totale de l'an dernier fut, en raison de la sécheresse, de 15% inférieure à celle de l'année précédente. Cette année, les maraîchers professionnels seront tenus de cultiver 1000 ha. de plus, afin que le pays soit en mesure de constituer des réserves de légumes de garde pour l'hiver (choux frisés, choux rouges, oignons, carottes). Grâce aux grandes quantités de légumes séchés et de conserves de légumes provenant de la récolte de 1942, le ravitaillement en pommes de terre et en légumes fut satisfaisant.

Les *cultures organisées par les entreprises industrielles* contribuèrent largement à ce résultat. Ces cultures, qui s'étendent sur des terrains récemment défrichés ou sur des jachères améliorées, ont une superficie de 8000 ha.; elles furent faites par 440,000 ouvriers de 3260 entreprises. Les deux tiers en furent réservés aux pommes de terre. Depuis le mois de septembre 1943, toutes les entreprises occupant vingt personnes et plus sont tenues de collaborer au Plan Wahlen: ainsi, en 1944, 7260 entreprises occupant 500,000 à 600,000 ouvriers cultiveront 9000 à 11,000 ha.

Les sacrifices consentis par l'industrie, qui est autorisée à tenir compte de ces frais comme d'ailleurs des autres prestations sociales dans le calcul de l'impôt sur les bénéfices de guerre, sont appréciables. Ces prestations sont d'autant plus remarquables que les entreprises ne peuvent pas acheter les terrains, mais qu'elles devront au contraire les rendre aux propriétaires lorsque l'obligation des cultures sera rapportée. Ainsi, après la guerre, l'agriculture recevra des milliers d'hectares de sol fertilisé; ce cadeau profitera un jour aux communes comme aux corporations rurales et, finalement, le pays tout entier en retirera un avantage économique sous la forme d'un développement de la paysannerie.



**Aperçu de la répartition de l'extension des cultures et de la superficie effectivement cultivée.**  
(Mesuré en ha., y compris les petits jardins potagers.)

Cantons	Superficie cultivée 1934	1re étape		2e et 3e étapes*		4e étape		5e étape		6e étape
		Superficie obligatoire 1939—1940	Superficie effectivement cultivée 1940	Superficie obligatoire 1940—1941	Superficie effectivement cultivée 1941	Superficie obligatoire 1941—1942	Superficie effectivement cultivée 1942	Superficie, sans terre défrichée 1942—1943	Superficie effectivement cultivée 1943	Superficie, avec terre défrichée 1943—1944
Zurich . . . . .	13,738	16,327	18,114	22,443	23,505	25,443	27,318	30,600	32,230	31,650
Berne . . . . .	52,279	57,663	56,835	67,876	64,441	72,876	71,605	82,296	81,319	85,296
Lucerne . . . . .	10,213	13,066	12,685	19,495	17,966	21,495	21,313	24,480	24,453	25,080
Uri . . . . .	50	70	104	352	247	452	465	752	559	767
Schwyz . . . . .	207	335	427	1,197	1,052	1,797	1,635	2,192	2,279	2,297
Obwalden . . . . .	56	107	146	480	468	680	716	852	892	877
Nidwalden . . . . .	11	31	54	337	262	437	392	587	551	602
Glaris . . . . .	51	102	174	491	409	791	562	1,026	743	1,041
Zoug . . . . .	487	739	790	1,222	1,248	1,622	1,764	2,012	2,196	2,202
Fribourg . . . . .	17,338	19,324	19,278	24,117	22,576	26,617	26,389	29,546	29,503	29,996
Soleure . . . . .	7,990	9,070	9,598	11,503	11,318	13,103	12,918	15,093	15,010	15,553
Bâle-Ville . . . . .	294	361	482	353	600	613	660	625	660	633
Bâle-Campagne . . . . .	4,088	4,982	5,193	7,005	6,756	7,505	7,694	8,285	8,408	8,435
Schaffhouse . . . . .	4,280	4,680	4,694	5,100	5,111	5,330	5,346	5,865	5,839	5,990
Appenzell R. E. . . . .	20	77	138	510	534	710	769	970	1,038	1,005
Appenzell R. I. . . . .	3	18	28	241	231	341	332	484	493	509
St-Gall . . . . .	2,050	3,180	4,027	7,378	7,997	10,378	10,823	13,047	13,923	13,707
Grisons . . . . .	2,778	3,740	3,608	5,812	5,105	6,812	6,225	8,337	6,939	8,667
Argovie . . . . .	14,464	16,731	16,905	22,013	21,913	25,013	25,415	29,603	29,445	30,553
Thurgovie . . . . .	5,879	8,170	8,622	14,155	13,981	16,155	15,910	19,260	18,286	18,250
Tessin . . . . .	1,955	2,448	2,801	4,387	4,603	5,387	5,437	6,812	5,946	7,112
Vaud . . . . .	31,840	34,522	37,380	42,070	42,696	45,270	46,433	50,225	50,552	51,625
Valais . . . . .	5,218	6,035	5,501	6,953	6,287	8,453	6,827	10,298	7,350	10,908
Neuchâtel . . . . .	2,921	3,343	3,716	4,634	4,750	5,634	5,319	6,172	6,096	6,242
Genève . . . . .	5,270	5,673	5,832	6,166	6,485	6,666	6,743	7,381	7,519	7,416
<b>Suisse total</b>	<b>183,480</b>	<b>210,794</b>	<b>217,222</b>	<b>276,290</b>	<b>270,541</b>	<b>309,580</b>	<b>309,010</b>	<b>356,700</b>	<b>352,229</b>	<b>366,413</b>

\* La deuxième étape a été ordonnée en automne 1940, la troisième au printemps 1941.

La superficie des *petits jardins* s'est également accrue favorablement; elle a participé dans la proportion de 5% à la culture des pommes de terre et de 22% à celle des légumes.

Année	Superficie totale des cultures en ha.	Légumes		Pommes de terre	
		ha.	Nombre des cultivateurs	ha.	Nombre des cultivateurs
1941	7,080	3,852	294,247	3,178	221,284
1942	9,554	4,967	382,627	4,587	325,817
1943	10,677	5,476	415,017	5,201	354,668

La culture intensive des petits jardins potagers, qui fut l'« occupation des loisirs » d'une famille suisse sur deux, correspond au travail de 7000 personnes environ pendant une année entière. Les frais s'élevant au minimum à 20 francs par are en moyenne, ce sont 20 à 25 millions de francs qui furent investis dans les petits jardins, compte non tenu de la main-d'œuvre. La production de l'année dernière, calculée au prix de revient, peut être évaluée à environ 60 à 80 millions de francs. Toutefois on ne saurait se borner à convertir la mise en valeur de tous les lopins de terre disponibles en francs et en heures de travail. Ce qui compte ici, c'est la bonne volonté des cultivateurs qui veulent semer et fertiliser notre sol suisse afin d'obtenir une saine nourriture.

En 1943, la récolte des *fruits* s'éleva à 97,000 wagons environ. Depuis des années, les paysans font des efforts pour améliorer la production de l'arboriculture. La récapitulation ci-après montre clairement, pour trois bonnes années, que les fruits sont de plus en plus employés pour l'alimentation humaine:

	1922	1937	1943
Récolte de fruits . . . . .	107,820 wagons	89,000 wagons	97,000 wagons
Consommation à l'état frais . . . .	36 %	33,25 %	44,4 %
Fruits étuvés, cidre doux, concentrés	1,09 %	10,75 %	14,73 %
Autres utilisations sans alcool (con- serves, vinaigre de fruits, expor- tations) . . . . .	2,36 %	9,22 %	4 %
Cidre fermenté . . . . .	35,45 %	40,9 %	35,77 %
Distillation . . . . .	25,1 %	5,88 %	1,1 %

Les chiffres ci-dessous, qui se rapportent à 1943, méritent particulièrement de retenir l'attention:

Superficie totale des claies de séchage dans les entreprises d'étuvage	30,000 m <sup>2</sup>
Fruits mis en conserves dans les fabriques . . . . .	8,420 t.
Fruits séchés dans les étuves artisanales et ménagères . . . .	1,650 w.
Fabrication industrielle de cidre doux (1925 = 9000 hl.) . . . .	340,000 hl.
Fabrication de cidre doux par les paysans . . . . .	120,000 hl.
Produits des 28 fabriques de concentrés de fruits ayant une capa- cité quotidienne de 175 wagons de fruits frais (total = 5000 wagons) . . . . .	600 w.*
Vinaigre de fruits indigènes . . . . .	570 w.**

\* Concentrés constituant une réserve de sucre et de boisson.

\*\*  $\frac{1}{4}$  de la consommation annuelle de la Suisse.

L'automne prochain, les frigorifiques pourront absorber 1000 wagons de fruits. De la sorte, nos hôpitaux et nos homes d'enfants pourront consommer des fruits frais du pays jusqu'à la récolte prochaine, ce qui ne fut jamais possible avant la guerre. En 1943, la vente à prix réduit de 87,700 q. de fruits à des nécessiteux s'étendit à peu près à 1000 communes urbaines, industrielles et montagnardes.

L'utilisation sans alcool des fruits, qui était de l'ordre de 39% en 1922, fut de 43% en 1943, tandis que celle des marcs de fruits passait de 29 à 75,3% (les marcs de pommes servent à la fabrication du gélifiant « Pectine » et ceux des poires sont utilisés comme fourrage). La production d'eau-de-vie de fruits à pépins et de spécialités alcoolisées a reculé de 70% entre les années 1933-1936 et 1939-1942. Calculée par tête de population, la consommation d'eau-de-vie, qui était de 6,68 l. à 40 degrés, semble être tombée à 2,3 l. en 1941/1942. Ce résultat réjouissant pour la santé populaire peut être considéré comme un succès de notre nouvelle législation sur les alcools.

Les cultures de *céréales panifiables* s'étendirent en 1943 sur une superficie de 150,900 ha. contre 102,221 ha. avant la guerre. La réalisation du Plan Wahlen nécessiterait encore une augmentation de 100,000 ha. La récolte fut de 35,790 wagons (23,000 wagons en 1938). Après déduction de la part revenant aux producteurs, des semenceaux et des déchets, il a été livré jusqu'ici à l'Administration fédérale des blés la quantité record de 17,000 wagons. La récolte de l'année dernière couvre de ce fait les besoins du pays pour plus de six mois. N'oublions pas de signaler que les producteurs assurent leur propre ravitaillement en pain dans une plus large mesure que par le passé (12,000 wagons en 1943 contre 8400 wagons en 1939). En comptant les 35,000 petits cultivateurs et glaneurs, il a été délivré l'année dernière 225,000 cartes de mouture (117,890 en 1939).

La superficie affectée à la culture des *céréales fourragères* fut de 65,600 ha. et produisit 13,500 wagons contre 2700 wagons (sur 14,300 ha.) avant la guerre. Le manque de fourrages étrangers, dont nous importions auparavant 50,000 à 60,000 wagons par année, rend la situation extrêmement critique dans ce secteur, en dépit du recul sensible enregistré dans l'élevage des volailles et des porcs.

Les *betteraves à sucre* furentensemencées sur 4800 ha. (en 1939 = 1500 ha.); la production atteignit 17,500 wagons contre 6800 wagons en temps de paix. La direction de la raffinerie d'Aarberg a estimé que les dégâts causés aux betteraves par les vers blancs sont de l'ordre de 1800 à 2000 wagons. En maintenant la ration de sucre actuelle, la récolte indigène de l'année dernière, qui fut de 1850 wagons de sucre environ, suffira pour trois mois et demi environ. Le plan d'extension des cultures prévoit 18,000 ha. pour la betterave à sucre; nous sommes donc en retard de 13,000 ha.



sur le programme fixé et la raffinerie d'Andelfingen ne pourra vraisemblablement pas être exploitée avant 1945. Du point de vue technico-agraire, la culture de la betterave à sucre doit être encouragée, car elle permet un traitement des terrains en profondeur; elle favorise ainsi l'ameublissement du sol dans les couches profondes duquel la betterave tire les éléments nécessaires aux cultures en générale. A côté de cette amélioration des terrains pour les cultures à venir, l'apport fourrager (feuilles de betteraves et cossettes) est appréciable. Comparée à celles des années de guerre 1914-1918, la production sucrière de 1943 est plus de dix fois plus forte. Mais elle doit encore être poussée pour justifier l'exploitation d'une troisième raffinerie. Il faudra aussi assurer l'écoulement du sucre conformément à cette production accrue. Nous ne faisons ainsi que suivre l'exemple de l'Angleterre qui, en dépit de la production sucrière de ses colonies, n'a pas construit moins de 28 raffineries depuis la guerre. Elle couvre ainsi dans une large mesure les besoins de la métropole par la production indigène.

Si l'on admet que, pour les *huiles*, le taux d'extraction fut de 35% pour le pavot et de 34% pour le colza, la production de l'année dernière fut de 3570 q. d'huile de pavot et de 13,810 q. d'huile de colza. En raison du recul considérable des importations de graisses en 1943, du fait que les graisses de boucherie ne représentent plus que le 8% de la consommation totale et de la diminution sensible de la fabrication du beurre, la superficie obligatoirement affectée à la culture du colza a passé de 600 ha. en automne 1942 à plus de 6000 ha. en automne 1943. Si le temps est favorable, on compte qu'en 1944 la production d'huile s'élèvera de 5 à 5,5 millions de litres.

Les cultures de *lin* et de *chanvre*, qui s'étendaient sur 12 ha. seulement en 1940, occupèrent une superficie de 279 ha. en 1943. Le numéro d'avril du « Journal suisse des Paysans » estime à 2330 q. de fibres propres à la filature la récolte de l'an dernier.

La superficie affectée à la culture du *tabac* passa de 726,42 ha. en 1934 à 975,4 ha. l'année dernière. En 1944, il y en aura 1100 ha. La récolte indigène couvre ainsi une bonne partie des besoins en tabac pour la pipe, la cigarette populaire et le cigare. Selon les estimations provisoires du Secrétariat des paysans, la récolte fut de 19,000 à 20,000 q. de tabac séché. L'OGA prend en charge les graines oléagineuses du tabac; en 1942, par exemple, on récolta 50 à 60 t. de ces graines (taux d'extraction = 30% environ) et, en 1943, ce chiffre fut plus que doublé.

La disparition de nombreuses prairies transformées en champs cultivés et la pénurie de fourrages étrangers ne permettent plus de maintenir l'*effectif bovin* d'avant la guerre, qui était de 1,711,000 têtes. Cet effectif n'a toutefois pas subi un recul exagéré. La qualité insuffisante du foin de l'année dernière et la faible quantité de

regain contribuèrent à ramener notre cheptel bovin à 1,457,000 têtes en automne dernier. La sécheresse de l'été dernier provoqua une diminution de l'effectif bovin de 2 à 6% dans les cantons de Zurich, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie; le canton de Schaffhouse fut particulièrement touché et enregistra un recul de 11,8%. Les vaches laitières (dont le nombre a baissé de 110,000 depuis la guerre) représentent encore, avec 817,000 têtes, le 54% de l'effectif total de gros bétail. La production du lait s'en est trouvée réduite de 4,5 millions de q.; néanmoins, les livraisons de lait sont encore de 3 millions de quintaux supérieures à celles de 1938. Principalement en raison des difficultés tout à fait anormales consécutives au manque de fourrages, les livraisons de lait tombèrent de 25 à 28% durant l'hiver 1943/44 comparativement à 1938. Pour le seul mois de janvier 1944 par exemple, la diminution de la production laitière correspond à 329 wagons de fromage d'Emmental gras ou à 158 wagons de beurre. Certes, le programme de construction de silos à fourrages (en faveur desquels la Confédération a ouvert un crédit de 500,000 francs pour 1944) n'a été réalisé que dans la proportion d'un quart. Cependant, la pénurie de lait n'est pas imputable à ce fait, car les quantités de fourrages propres à l'ensilage furent insuffisantes l'année dernière. Grâce à l'apport quotidien de 200,000 litres de lait de renfort aux régions déficitaires où la production ne suffit pas à couvrir les besoins, le ravitaillement en lait complet put tout de même être assuré d'une manière générale. Pour surmonter ces diverses difficultés, on mit des entraves à l'engraissement des veaux; depuis 1941, 1,9 million de quintaux de lait ont été économisés de ce fait et réservé à la consommation humaine, ce qui correspond aux besoins du pays tout entier pendant cinq mois. La vente des conserves de lait et la fabrication des fromages à pâte molle durent être limitées, tandis que la fabrication des fromages gras fut pour ainsi dire complètement suspendue. Il en résulta, dès le 1<sup>er</sup> mars 1944, une réduction de la ration de fromage pour les troupes et les internés. La fabrication du beurre marqua également un temps d'arrêt; cependant, elle sera poussée cet été en vue de constituer des réserves. La dernière ressource consistant à faire consommer aux adultes en bonne santé un lait « standard » légèrement écrémé sera réservée pour le cas où notre situation dans le secteur des graisses ne pourrait pas être améliorée grâce aux importations, à la récolte indigène de plantes oléagineuses ou par amenuisement de la ration de savon.

Le ravitaillement en *viande de boucherie*, qui dépend de notre effectif de bétail, disposait encore de 1,000,000 de q. en 1943 contre 1,650,000 avant la guerre. En principe, on livre à la consommation le surplus normal provenant de l'élevage et tout ce qui doit être abattu en raison de la pénurie de fourrages. Comparativement à 1939, l'alimentation carnée se répartit ainsi dans les différents groupes de bétail:



	1939	1943
Porc . . . . .	39 %	22 %
Gros bétail . . . . .	45 %	61 %
Veau . . . . .	15 %	14 %
Mouton, chèvre, cheval . . . . .	1 %	3 %
Total	100 %	100 %

## Le développement de la superficie cultivée et du bétail dans les cantons en pour-cent.

Cantons	Le développement de la superficie cultivée par rapport à 1934					Bétail calculé en unité de gros bétail. Etat d'avant-guerre: (1936) = 100			
	1934	1940	1941	1942	1943	1940	1941	1942	1943 *
Zurich . . . . .	15,2	19,8	26,8	31,1	37,1	106,4	100,0	94	95,5
Berne . . . . .	22,2	23,7	26,8	30,2	34,5	106,9	109,0	95,5	98,3
Lucerne . . . . .	12,9	16,4	22,7	26,9	30,3	105,6	98,5	91,9	93,5
Uri . . . . .	0,8	1,3	4,4	8,3	8,4	111,7	104,3	98,3	102,4
Schwyz . . . . .	1,0	1,7	4,9	7,7	14,1	105,4	95,5	92,7	91,5
Obwalden . . . . .	0,8	1,8	6,5	10,0	11,8	118,2	105,7	107,0	106,6
Nidwalden . . . . .	0,2	0,8	4,6	7,0	10,5	103,7	98,0	96,6	98,9
Glaris . . . . .	0,7	1,2	5,6	7,7	14,1	106,7	102,0	99,5	104,2
Zoug . . . . .	4,7	7,0	12,1	17,1	21,9	106,8	100,1	93,5	112,0
Fribourg . . . . .	20,7	22,8	27,0	31,5	35,6	113,0	108,6	102,3	102,6
Soleure . . . . .	21,0	24,2	29,8	34,0	38,3	107,0	98,5	93,9	94,7
Bâle-Ville . . . . .	31,9	59,2	65,0	70,0	72,0	81,0	71,3	66,4	62,7
Bâle-Campagne . . . . .	18,5	22,8	30,4	34,7	37,8	101,5	95,4	88,1	86,8
Schaffhouse . . . . .	31,6	33,9	37,6	39,4	34,0	106,7	102,7	101,0	102,1
Appenzell R. E. . . . .	0,15	0,92	4,1	5,9	7,5	103,8	92,3	87,5	93,1
Appenzell R. I. . . . .	0,04	0,38	3,4	4,9	7,1	110,0	94,6	92,0	96,0
St-Gall . . . . .	2,8	5,3	11,2	15,1	18,6	107,8	98,5	93,3	97,2
Grisons . . . . .	5,4	6,8	9,7	12,0	15,8	111,2	110,0	106,0	102,8
Argovie . . . . .	19,9	22,7	30,2	35,0	40,9	107,0	101,0	94,3	96,0
Thurgovie . . . . .	10,7	15,4	25,5	29,0	35,1	109,3	99,9	90,6	94,6
Tessin . . . . .	8,2	11,3	19,4	22,9	24,4	107,7	104,7	97,7	92,8
Vaud . . . . .	25,8	30,1	34,6	32,6	40,0	111,2	106,4	101,9	101,1
Valais . . . . .	12,2	12,8	14,8	16,0	24,2	112,7	111,5	108,2	102,6
Neuchâtel . . . . .	8,4	10,4	13,5	15,3	17,8	107,8	103,4	97,0	99,0
Genève . . . . .	37,6	40,7	46,3	38,2	52,7	107,0	101,7	98,5	92,0
Suisse total	16,3	18,8	23,9	26,7	32,8	106,4	101,9	96,3	97,5

\* Etat d'avant-guerre (1936) = 100. Les chiffres indiquent l'augmentation ou la diminution des unités de gros bétail par rapport à la période d'avant-guerre.

La faible quantité de viande de porc disponible (des importations en provenance de Roumanie et du Danemark ont légèrement amélioré la situation ces derniers temps) s'explique principalement par la pénurie de fourrages, qui a automatiquement provoqué une diminution des effectifs porcins. En avril 1944, on estime qu'il y avait 550,000 à 600,000 têtes contre 880,000 il y a cinq ans. A l'heure actuelle, l'engraissement prend deux fois plus de temps qu'avant la guerre. Les contingents d'abatage varient et ne repré-



sentent plus que 13 à 15% de ceux d'avant-guerre; il en résulte un déficit mensuel de 100,000 kg. de viande de porc. L'abaissement de 80 à 70 kg. du poids vif maximum des veaux de boucherie provoque de son côté un nouveau déficit mensuel de 100,000 kg. D'autre part, les effectifs de troupes importants qui sont sur pied depuis septembre 1943 et les internés consomment une grande quantité de viande supplémentaire. Dans ces conditions, il aurait fallu, pour maintenir simplement les rations de viande de l'année dernière, pouvoir abattre mensuellement 3000 têtes de plus qu'il y a un an vers la fin du printemps. Il est clair qu'une offre aussi considérable ne pouvait pas se produire. Avant la guerre déjà, on enregistrait une pénurie de viande à la fin du printemps; on avait alors recours aux importations. La guerre obligea l'OGA à procéder temporairement à une sensible réduction des rations de viande. En raison de la sécheresse, la fin de l'été dernier fut caractérisée par des offres considérables de bétail de boucherie. Malheureusement, divers frigorifiques se trouvaient encore en construction à ce moment-là, de sorte qu'il ne fut pas possible de prévenir dans une certaine mesure la pénurie subite de ce printemps. Lorsque nous aurons surmonté la crise saisonnière actuelle, l'agriculture suisse sera de nouveau en mesure d'assurer le ravitaillement rationné en viande pour un laps de temps prolongé.

Le manque de fourrages réduisit aussi l'élevage des *poules* de 40% comparativement à 1939. Les conséquences en sont d'autant plus sensibles que les importations d'œufs, qui, avant la guerre, étaient de 240 millions de pièces, sont tombées à un huitième de ce chiffre en 1943. Suivant le cas, l'évolution de la situation dans les Balkans nous permettra ou nous empêchera d'importer cette année encore quelques millions d'œufs (sans parler de la poudre d'œufs). Notre agriculture doit donc dans une large mesure ravitailler le pays en œufs. En 1942/1943, les livraisons ont été réjouissantes; en effet, pour chaque poule recensée, il fut livré 122 à 135 œufs en moyenne au lieu des 70 obligatoires. Les producteurs, qui se sont bénévolement conformés à l'invitation de l'OGA, ont donc livré une partie de leur surplus de production aux centres de ramassage.

*En résumé, d'après les calculs du Secrétariat des paysans, les prestations générales de nos agriculteurs dans le secteur alimentaire permettent d'affirmer qu'en 1943 la valeur nutritive et calorique de la production indigène fut de 34% supérieure à celle de 1938. On peut donc constater avec satisfaction que les paysans ont accompli un travail immense au cours de ces cinq années de guerre; chacun devrait avoir à cœur de soutenir leurs efforts en économisant le plus possible.*

## II.

Il fallait encourager le paysans suisse dans ses efforts extraordinaires en faveur d'une production intensifiée. On le récompensa donc en premier lieu en lui accordant une large part de ses produits pour sa propre consommation, en vue de lui faciliter son entretien. Toutefois, les concessions qui furent faites dans le domaine des prix sont beaucoup plus importantes pour lui. Ces prix tiennent non seulement compte des frais de production accrus en raison de la guerre, mais ils signifient aussi tout simplement que, contrairement à ce qui se présentait avant la guerre, le métier d'agriculteur est, d'une manière générale, de nouveau profitable. En 1942, le rendement de l'agriculture fut de 6,12% et en 1943 de 5,5%. Il existe entre la situation actuelle et l'évolution qui se fit de 1914 à 1919 une différence de principe très accusée: le renchérissement est moins prononcé et sa cadence est moins accélérée, ce qui exerce une heureuse influence sur la production.

Cependant, la paysannerie, qui est la pierre d'angle du ravitaillement national, ne peut naturellement pas se contenter de cette réglementation harmonieuse de la production et de la consommation pour la durée de la guerre seulement. Elle veut avoir la garantie d'un avenir plus ou moins assuré une fois la paix revenue. Avant la guerre, la législation fédérale ne prévoyait que des subventions et des mesures de secours en faveur de l'agriculture. La Confédération veut continuer à lui venir en aide dans sa lutte pour l'existence, mais à la condition que les paysans *s'aident aussi eux-mêmes*, qu'ils donnent des preuves de leurs *capacités professionnelles* et de leurs *facultés d'adaptation*, afin que l'exploitation des domaines soit *rationnelle*. En effet, des progrès ne pourront être réalisés qu'à ce prix.

La mise en valeur des campagnes du point de vue de la politique agraire a pour but d'encourager la production nationale et pose toute une série de problèmes d'après-guerre. Conformément au message du Conseil fédéral du 12 décembre 1938, il faudra en tout premier lieu maintenir 300,000 ha. en cultures (comme c'était le cas vers le milieu du siècle dernier) en améliorant le système de l'assolement triennal; subsidiairement, il faudra tendre à couvrir un tiers des besoins du pays en sucre. Cette adaptation, qui constituerait un parallèle de la politique agraire de la Grande-Bretagne, obligerait à cultiver 125,000 ha. de plus qu'en 1939. Cette nouvelle orientation structurale de notre agriculture permettrait d'enrichir le *propre ravitaillement de la ferme*; dans le secteur alimentaire, il donnerait *une plus grande liberté* au peuple suisse et il fournirait des *occasions de travail à l'industrie et à l'artisanat* appelés à fabriquer machines et outils. D'un autre côté, ce programme permettrait de mieux adapter l'effectif du bétail à la production fourragère du pays. Si la superficie des cultures reste fixée à 300,000 ha., les conséquences qui en résulteraient pour l'élevage



du bétail seraient les suivantes, selon un exposé que le directeur de la Division de l'agriculture du DEP, M. le Dr *Feisst*, a fait le 2 juillet 1942 devant l'assemblée générale de la Société pour les recherches économiques à Zurich :

« ...L'agriculture dispose aujourd'hui d'une superficie de 1 million d'hectares en chiffres ronds. Si l'on s'en tient à l'affouragement naturel, il doit être possible de maintenir le cheptel de gros bétail à 1,5 million de têtes, soit 800,000 vaches et 700,000 animaux plus jeunes. Grâce à l'imposition des fourrages importés et à une équitable limitation de la production, le nombre des porcs ne devrait pas dépasser 900,000 au printemps et 1 million en automne. En ce qui concerne l'élevage du gros bétail et des porcs, la différence entre la production d'avant-guerre et les estimations pour l'après-guerre serait de 10 à 12% dans l'ensemble. Le déficit alimentaire devra être couvert par des importations de bestiaux qui, du point de vue commercial, ont une plus grande valeur d'échange que les céréales et les fourrages... Un tel développement facilite aussi grandement la réglementation et la stabilisation des prix du bétail et des produits laitiers... sans oublier que certaines taxes directes ou indirectes grèveront les produits concurrents dans le but de réaliser une compensation des prix... Avec un effectif laitier de 800,000 vaches, la production serait de 3,5 millions de quintaux inférieure à celle d'avant la guerre; cette sensible réduction nous mettrait à l'abri du danger d'avoir du lait en surabondance et permettrait un meilleur écoulement de nos produits de fromagerie. En revanche, il est probable que la production de beurre indigène ne couvrirait plus les besoins de la consommation... A l'étranger, lorsque l'agriculture se sera relevée des dommages subis par la guerre, le beurre deviendra de nouveau un article d'échange très important pour un certain nombre de pays européens. Ainsi, le maintien des cultures dans le cadre prévu peut avoir des conséquences favorables au point de vue de la politique commerciale et de l'industrie d'exportation... »

On ne peut pas encore savoir quelle influence auront sur la production laitière les subventions fédérales affectées à la construction des silos à fourrages (au maximum 5 francs par mètre cube), le séchage artificiel de l'herbe et l'utilisation des engrais chimiques. On ne sait pas non plus si, après l'armistice, nous serons obligés d'accorder une aide urgente aux pays d'Europe appauvris et affamés, ce qui nous forcerait à exporter la plus grande quantité possible de nos excédents de bétail et de produits laitiers.

M. le conseiller national *Speiser*, dans une conférence donnée à la Société d'économie publique de Zurich en janvier de cette année, s'est penché sur les problèmes que l'après-guerre posera à notre agriculture; il les a commentés de la manière suivante: le problème agraire d'après-guerre repose sur les deux hypothèses d'une politique suisse indépendante en ce qui concerne le commerce



avec l'étranger d'une part, et, d'autre part, de la bonne volonté de l'étranger de bien vouloir servir de soupape de sûreté pour nos excédents éventuels et de réservoir pour les déficits que notre agriculture ne peut pas couvrir. Certes, l'agriculture suisse ne pourra pas se soustraire aux influences politiques et économiques des grandes puissances; cette remarque n'infirmé cependant pas la valeur de principe de certaines directives méthodiques à longue échéance dans le domaine agraire. Toutefois, après la guerre, le consommateur devra assumer certaines obligations en ce qui touche l'écoulement des produits indigènes. A ce propos, la « Gazette de Lausanne » écrivait à la date du 5 avril 1944:

*« Puisque, en temps de guerre, tout le monde accepte la discipline du rationnement, qu'un secteur entier de l'économie se soumet à une règle de production sévère, pourquoi ne pourrait-on pas demander qu'en temps de paix, dans l'intérêt général, la population accepte une discipline économique, comme elle a observé, depuis des siècles, une discipline politique? »*

*Ce qui est réjouissant dans le programme d'après-guerre dont nous venons de dire quelques mots, c'est que l'Etat veut instituer une politique agraire systématique qui, pour citer le Dr Feisst, « surveillera continuellement la production et la consommation et n'hésitera pas à réglementer le marché selon les circonstances. »*

Le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 9 mars 1944 concernant les bases constitutionnelles de la future législation agraire et la revision des articles économiques de la Constitution fédérale a défini les buts de cette législation de la manière suivante:

- a) la revision de la loi vise principalement au maintien de la classe paysanne dans son importance actuelle (en 1930, il y avait encore 23 personnes occupées dans l'agriculture sur 100 personnes gagnant leur vie);
- b) la production agricole doit être dirigée de telle sorte que les produits soient de la meilleure qualité possible et son écoulement doit être garanti sur le marché indigène et étranger;
- c) par une exploitation rationnelle et grâce à l'utilisation de moyens techniques, la production agricole doit être orientée vers un abaissement aussi large que possible du prix de revient;
- d) enfin, il faudra prendre des mesures pour le bien-être des domestiques de campagne dans le but de les attacher à leur profession et d'éviter l'exode de la campagne vers les villes.

L'opinion publique discute encore pour savoir si ce programme devra faire l'objet d'un article agraire de la Constitution. Pour le moment, un arrêté fédéral (soumis ou non au referendum) pourrait provisoirement assurer le ravitaillement du pays en produits agri-

coles pour la durée de la guerre et de la première période d'après-guerre. Le message du Conseil fédéral du 17 mars 1944 déclare que le problème du ravitaillement est le plus urgent, et il ajoute :

« La production dirigée et l'écoulement contrôlé constituent les moyens les plus efficaces pour régulariser les prix, permettant d'éviter des baisses injustifiées et des hausses sans fondement. Ce n'est que par ce système qu'on pourra chercher à assurer la formation de prix couvrant les frais de production de l'agriculture, du moins dans les exploitations bien conduites... Les prescriptions concernant la culture des champs, l'industrie laitière et la production de bétail et de viande, que nous avons édictées en vertu d'arrêtés fédéraux, devraient — nous dit-on — rester en particulier en vigueur dans la première période d'après-guerre et devraient naturellement être complétées par des mesures assurant un contrôle judicieux du marché et de l'écoulement des produits. »

La solution transitoire innove en ce sens qu'elle donne à la Confédération le droit de soumettre les exportations et les importations de produits agricoles à certaines règles, afin de garantir l'écoulement des produits indigènes à des prix qui soient en harmonie avec des frais de production normaux résultant d'une exploitation rationnelle. Les intérêts généraux de l'économie et les ressources financières de toutes les couches de la population seront largement pris en considération. En outre, le Conseil fédéral pourra obliger les organisations agricoles ainsi que d'autres organismes économiques ou entreprises commerciales qui utilisent ou négocient les produits agricoles ou auxiliaires à livrer leurs excédents à des prix équitables. Il pourra aussi instituer des caisses de compensation des prix.

En réponse à certaines craintes concernant la collaboration des organisations économiques, rappelons que cette collaboration a déjà été pratiquée avec succès entre les deux guerres pour l'écoulement des excédents du marché. Mentionnons par exemple la solution qui fut donnée depuis 1935 au problème des graisses, grâce aux associations des producteurs de lait et à la Fédération centrale des fabricants de graisses. Un autre exemple est celui de l'utilisation des récoltes de fruits indigènes due à la collaboration volontaire des producteurs, des intermédiaires et des exportateurs. Rappelons enfin que l'écoulement des légumes, des œufs et des pommes de terre indigènes fut assuré par des taxes d'importation. L'exemple le plus probant de collaboration entre producteurs et consommateurs est constitué par ce qu'on est convenu d'appeler le statut des vins du 11 août 1939 : la Centrale d'achat des vins indigènes (CAVI) prend en charge jusqu'à 200,000 hl. de vins indigènes par année ; c'est elle qui reçoit en premier lieu les contingents de vins étrangers courants ; en outre, le DEP a sanctionné d'autres règles concernant l'amélioration de la production, l'approbation du contrôle obligatoire des écritures et des caves, etc.

Dans son message du 17 mars 1944, le Conseil fédéral, conscient des buts à atteindre par la réglementation des intérêts agraires après la guerre, écrit :

« Il est bien certain que, comme on l'a expliqué plus haut, des mesures pour diriger l'écoulement des produits agricoles seront encore nécessaires dans l'après-guerre, tant pour des raisons relevant de notre économie interne que de notre commerce extérieur. Des expériences, déjà vieilles de dizaines d'années, faites en Suisse et à l'étranger, montrent qu'il est nécessaire de faire participer au placement des produits indigènes aussi bien les organismes agricoles que les autres associations et les maisons de commerce qui, avant la guerre déjà, s'occupaient du placement des produits agricoles sur les marchés. »

Dans le cadre des problèmes que pose l'existence assurée de notre population rurale après la guerre, la question des paysans montagnards mérite une mention spéciale. Pour de nombreuses raisons la lutte pour l'existence des paysans montagnards est beaucoup plus dure que celle des paysans de la plaine. Jusqu'à présent, on a tenu compte de cette situation plus défavorable en accordant des primes de mouture plus élevées pour les céréales panifiables (en 1943, selon l'altitude, la pluviosité, etc., par 100 kg. = 9 à 16 francs), par des suppléments de 2 à 3 francs sur les prix des céréales et par des primes supplémentaires de 50% pour le bétail.

Le climat, les dégâts causés par les éléments naturels, la structure de la surface du sol et l'éloignement des fermes continueront à marquer de leur empreinte l'existence du paysan montagnard. Néanmoins, les postulats qui ont été développés et publiés par le Dr Wahlen méritent de retenir toute l'attention :

Désendetter systématiquement les agriculteurs montagnards et empêcher tout accroissement de la dette actuelle.

Maintenir les propriétés corporatives et communales affectées aux cultures.

Agrandir les exploitations minuscules en réunissant plusieurs domaines de l'espèce.

Améliorer les chemins de montagne et les moyens de transport et construire des bâtiments et fromageries coopératives sur les alpages.

Utiliser la grande valeur des alpages pour l'élevage du bétail de qualité et encourager l'exportation afin d'assurer un écoulement durable du bétail d'élevage.

Soigner les cultures où les terrains sont fertiles afin de compenser les risques de l'élevage.

Encourager les coopératives pour l'achat de bons semenceaux de pommes de terre.

Développer dans une mesure aussi large que possible le propre ra-



vitaillement en denrées alimentaires et autres objets de première nécessité.

Soigner les forêts dans l'intérêt des finances communales et comme gain accessoire.

Au-dessus de ces considérations générales dont s'occupe l'opinion publique, le perfectionnement du paysan de la montagne *et* de la plaine au point de vue physique, professionnel, intellectuel et moral constitue cet élément de défense personnelle que les agriculteurs suisses se doivent de réaliser pour hâter la solution des importants problèmes d'après-guerre qui se poseront pour l'agriculture de notre pays.

---

## Le mouvement ouvrier et les articles économiques.

Par le Dr *Hans Oprecht*.

### I.

La Constitution fédérale reflète les conceptions libérales qui avaient cours avant la première guerre mondiale. A l'exception des articles 33, 34 et 34 *ter*, on n'y trouve aucune disposition réglant les rapports entre l'Etat et l'économie. L'article 34 *ter* donne à la Confédération le droit de statuer des prescriptions uniformes dans les arts et métiers. Aux termes de l'article 34, « la Confédération a le droit de statuer des prescriptions uniformes sur le travail des enfants dans les fabriques, sur la durée du travail qui pourra y être imposée aux adultes, ainsi que sur la protection à accorder aux ouvriers contre l'exercice des industries insalubres et dangereuses ». Enfin, l'article 33 autorise les cantons à exiger des preuves de capacité de ceux qui veulent exercer des professions libérales.

La constitution ne règle donc que dans quelques domaines très restreints les rapports entre l'économie et l'Etat, ce qui est compréhensible du moment qu'elle garantit la liberté du commerce et de l'industrie dans toute l'étendue de la Confédération (art. 31). Cet article n'a pas été modifié depuis 1874; il est encore en vigueur en théorie, sinon en réalité.

Sont réservés les additifs *a)* à *e)* de l'article 31 (notamment quelques régales de la Confédération, les douanes fédérales, le monopole de l'alcool, les mesures de police sanitaire, etc.).

### II.

En fait, bien avant 1914, le principe de la liberté du commerce et de l'industrie était devenu caduc dans plusieurs domaines. Du début de la première guerre mondiale à aujourd'hui, l'Etat